

REGLEMENT CLUB ELITE/ESPOIR

ARTICLE 1 - CONCEPT

Il est proposé à **tout club adhérent à la FFBB, volontaire** pour s'inscrire dans une **démarche qualité** liée à la **formation des jeunes et des dirigeants**, d'obtenir le titre de club ELITE ou Club ESPOIR avec possibilité de deux niveaux de résultats :

- ⊗ Un niveau **Club Elite** décerné à un club présentant un total de **70 points** calculé à partir d'indicateurs de performances.
- ⊗ A titre d'encouragement et incitatif, un niveau **Club Espoir** décerné à un club présentant un **total de 55 points** calculé à partir d'indicateurs de performances

ARTICLE 2 - OBJECTIF

Créer à l'image du concept « Ecole Française de Minibasket » (EFMB), un **label qualité** pour les groupements sportifs œuvrant en priorité dans les catégories, **benjamins et benjamines, minimes filles et garçons, cadets et cadettes** ainsi que dans la **formation structurante** (*dirigeants, arbitres, entraîneurs*)

ARTICLE 3 - DEFINITION SPECIFIQUE BASKET

Un club peut-être considéré comme **Formateur** s'il propose à ses licenciés des actions pérennes dans le développement de la pratique du basket :

- sous forme de participation aux compétitions du plus haut niveau régional et au dessus, avec ses équipes de jeunes masculines ou féminines
- en présentant sans réserves ses meilleurs-es joueurs-ses aux sélections départementales, régionales et nationales ;
- en encourageant et inscrivant ses entraîneurs, arbitres et dirigeants-es aux formations réservées spécifiquement à leur fonction

ARTICLE 4 - CATEGORIES CONCERNEES

Un club Elite ou Espoir s'inscrit **en priorité** dans la **continuité de formation des jeunes**. Pour répondre à cette condition, le 1^{er} critère de sélection définit un seuil minimum de points (= ou > 27 points) autorisant la poursuite de la candidature au titre de club ELITE ou ESPOIR

Le club peut postuler pour les :

- catégories des filières masculines (Benjamins & Minimes & Cadets)
- catégories des filières féminines (Benjamines & Minimes & Cadettes)
- deux catégories (En établissant deux demandes séparées ; 1 pour les masculins – 1 pour les féminines)

Remarque : Pour les ligues n'ayant pas de championnat pour les équipes benjamins ou benjamines, ces dernières devront évoluer dans plus haut niveau départemental en déclarant le niveau R (Régional) dans les cases prévues à cet effet.

ARTICLE 5 - SYSTEME D'EVALUATION

Des indicateurs donnent un niveau de points. Le total des points obtenu inscrit le club dans un classement et dans le **label Elite** (70 points) **ou Espoir** (50 points).

Liste des indicateurs

- 1.- Niveau de pratique des équipes de jeunes durant les 3 dernières saisons
- 2.- Sélections - Détection
- 3.- Espoirs dans la saison en cours
- 4.- Joueur-euse ayant intégré le haut niveau durant les 3 dernières saisons
- 5.- Ecole d'arbitrage
- 6.- Formation de dirigeants-es ou OTM
- 7.- Emploi(s) dans le club
- 8.- Entraîneurs en formation
- 9.- Actions spécifiques dans le développement de la formation
- 10- Suivi Médical

Les validations de points, le titre, les vérifications, les visites et les renouvellements sont assurés par des représentants nommés par la FFBB. Le titre de club Elite ou Espoir est proposé au comité directeur à échéances fixées par ce dernier.

Le label Club Elite/Espoir ne peut être proposé au comité de la FFBB sans les pièces justificatives demandées et à joindre selon la demande sous forme informatique.

ARTICLE 6 - ENGAGEMENT DU CLUB

Le titre Club Elite ou Espoir est attribué **pour une année sportive** et renouvelable, à l'initiative du club, en début de saison sportive via la même procédure informatique ; le club ne saisissant que les nouveaux additifs à la déclaration de la saison précédente.

Le club s'engage, pour obtenir et valider les points spécifiques au suivi médical correspondant aux points énoncés ci-dessous, à :

1. fournir au groupe FFBB chargé de la validation **tout document justifiant sa déclaration** (Documents numérisés sous forme de fichier informatique)
2. promouvoir un suivi médical régulier au delà de la visite de non contre indication et fournir tout justificatif sur ce suivi à la COMED FFBB si celle-ci le demande.
3. réaliser des séances d'information sur l'hygiène alimentaire, la prévention du dopage et des addictions et fournir tout justificatif sur ce suivi
4. mettre en œuvre, en accord avec les parents et conformément au Code de Déontologie Médicale, une procédure de chaîne de soins permettant une prise en charge efficiente des affections médicales et traumatiques pouvant survenir à l'occasion de la pratique du Basketball dans le cadre des sessions dont il a la responsabilité.

NB - La COMED sera susceptible de procéder, par toute représentation qui lui est réservée à un contrôle des déclarations du club

ARTICLE 7 - IDENTIFICATION – DOTATIONS FFBB

Tout club ayant le titre de Club Elite ou Espoir pourra bénéficier :

- Φ de l'oriflamme spécifique Club Elite ou Club Espoir (similaire à celui décerné pour les titres de champion de France et de l'EFMB)
- Φ d'un diplôme attestant le titre de club Elite ou club Espoir
- Φ de l'inscription sur la liste des clubs Elites ou Espoirs visibles sur le site FFBB.
- Φ d'un courrier officiel attestant du titre club Elite ou Espoir signé de la FFBB certifiant le caractère qualité et formateur du club pour transmettre aux collectivités locales lors des demandes de subventions (Mairie, DDJS, conseil général et régional) et aux sponsors.
- Φ d'une aide (financière ou matérielle selon le cas) pour participations à une formation fédérale FFBB (EJJ - ER – BE1 – BE2 – Dirigeants – Arbitres, etc.)
- Φ d'une réduction fixée par la FFBB lors d'achats à la boutique FFBB (Tout textile, tout matériel, médiathèque, etc.)

ARTICLE 8 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

1. Le label est ouvert à tout club affilié à la FFBB. (de la PRO A jusqu'à la plus petite division départementale). Les clubs d'Union ou d'Entente peuvent établir une demande, soit sous l'identité commune soit sous leur identité propre. Dans ce dernier cas, il est possible d'utiliser les éléments mis en commun uniquement pour les critères 1 – 5 & 7 et à la condition que ces éléments soient clairement déclarés dans les documents à joindre. Dans ce cadre, la commission fédérale chargée de valider la candidature disposera d'un listing informatique signalant le(s) éléments déclarés en doublons.
Exemple : 2 clubs A & B mettent en commun pour leur équipe de cadets inscrite en union dans le championnat de France 2009-2010, 2 joueurs appartenant à A et 8 appartenant à B. Les deux clubs A & B peuvent déclarer chacun, dans la case correspondante Cadets CDF 2009-2010 de leur propre déclaration, une équipe CDF et obtenir tous les deux les 5 points du critère
2. Une fiche d'inscription de label doit être établie spécifiquement pour la catégorie choisie. Pas de possibilités de mixer (ou mélanger ou cumuler ou reporter) les points obtenus dans la catégorie masculine vers la catégorie féminine et inversement.
3. Dans le critère arbitres ou entraîneurs, toute déclaration d'un(e) licencié(e) est établie dans la condition d'une formation continue en cours.
4. Pas de possibilités de cumul de déclarations de noms dans un même critère. (Prendre la cotation la plus élevée)
5. Dans le critère FORMATION de DIRIGEANTS, possibilité de déclarer un dirigeant dans chaque fonction (1 membre de CD et 1 en formation de dirigeant ou d'OTM)
6. Une déclaration sur le critère SUIVI MEDICAL devra être accompagnée d'une attestation du médecin confirmant l'existence d'un réel suivi. (Validation COMED ?)
7. Les groupements sportifs engagés dans le championnat de France des catégories Cadets-es et minimes devront établir une demande de label Club Elite ou Espoir.
8. Pour la saison 2009 – 2010, toute **mutation** de licencié compte pour le **club quitté**.
9. Sauf cas exceptionnel du ressort du bureau fédéral, une candidature ne pourra être validée par la FFBB qu'après validation de la télédéclaration par le comité et la ligue.
10. Toute déclaration abusive ou tricherie dûment constatée pourra déclencher l'ouverture d'un dossier disciplinaire.

PROCEDURE D'INSCRIPTION INFORMATIQUE

1.- CLUB candidat : Le club candidat au titre de **CLUB ELITE** ou **ESPOIR** doit établir sa télédéclaration via l'imprimé informatique mis à sa disposition sur le site Internet de la fédération www.basketfrance.com du 15 Février 2010 au 30 Avril 2010. Les **candidatures** imprimées et transmises sur **papiers** ne sont pas acceptées et seront renvoyées à l'expéditeur.

Après identification par son **numéro de groupement sportif** et son **Mot de passe** FFBB, utilisés pour la **saisie des licences**, le club déclare en ligne ses paramètres et enregistre sa déclaration via le site Internet FFBB ⇒ **Les points acquis, les totaux ainsi que le classement s'inscrivent alors automatiquement dans les cases prévues à cet effet pour information au club.** Ce dernier ne pourra poursuivre sa candidature qu'à la condition d'obtenir le total minimum de 27 points au premier critère.

Remarque : Le club peut à tout moment rectifier sa déclaration avant l'enregistrement final

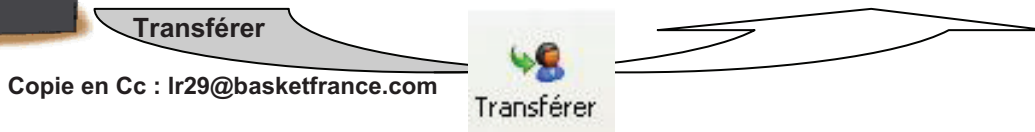


2.- CLUB vers COMITE : Lorsque le club considère que sa télédéclaration est complète, il envoie **à son comité** un courriel avec accusé de réception l'informant qu'il est candidat au titre de club Elite/Espoir avec, en fichiers joints, les documents **informatisés** justifiant et prouvant l'exactitude de sa déclaration. A partir de cet instant la candidature ne pourra plus être rectifiée avant retour de la FFBB.



3.- COMITE ⇄ CLUB : A la lecture du courriel reçu du club, le comité départemental **recupère** la télédéclaration sur le site FFBB, **confirme au club la réception**, traite le dossier, **le valide** dans la case spécialement prévue pour cet effet ou renvoie au club un courriel l'informant de la non transmission de la candidature. Il appartient au club de compléter les manques et de donner suite ou non pour une nouvelle candidature.

4.- COMITE ⇄ FFBB & LIGUE : Après validation dans la case prévue à cet effet, le **comité procède à un transfert du courriel** du club à la **FFBB** (gmalecot@basketfrance.com & fvalet@basketfrance.com) & à la **ligue** les informant que le club s'est inscrit en ligne pour une candidature au titre club Elite/Espoir en vérifiant la présence des fichiers justificatifs joints.



5. - FFBB ⇄ CLUB avec copie au **COMITE & LIGUE** : La FFBB informe le club, le comité et la ligue de la réception du dossier (Constat d'une télédéclaration conforme avec bonne réception des fichiers contenant les pièces justificatives); la **ligue ayant récupéré** en ligne la **télédéclaration** pour **validation** sous 15 jours dans la case spécialement prévue à cet effet. La FFBB traite le dossier, **confirme ou infirme** la télédéclaration en fonction des justificatifs fournis et officialise les totaux ⇒ Le classement et le niveau (*Elite ou espoir*) sont déterminés automatiquement.



Copie en Cc : lr29@basketfrance.com

6° - Le comité directeur prononce le titre de Club Elite/Espoir

Le club, le comité et la ligue sont alors informés par courriel de la décision.



Décision



Non Conforme

2. Sélection, Détection (saison précédente)

Un(e) muté(e) compte pour le club quitté – (Une déclaration dans une colonne ne peut être reprise dans une autre)

TIC ou CIC = Tournoi ou Camp Inter Comité – **TIL ou CIL** = Tournoi ou Camp Inter Ligue – **CIZ** = Camp Inter Zone

| BENJAMINS (ES) | | MINIMES | | |
|---------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| TIC & ou CIC | TIL & ou CIL | TIC & ou CIC | TIL & ou CIL | CIZ |
| NOM PRENOM (année naissance) | NOM PRENOM (année naissance) | NOM PRENOM (année naissance) | NOM PRENOM (année naissance) | NOM PRENOM (année naissance) |
| 1.- | 1.- | 1.- | 1.- | 1.- |
| 2.- | 2.- | 2.- | 2.- | 2.- |
| 3.- | 3.- | 3.- | 3.- | 3.- |
| 4.- | 4.- | 4.- | 4.- | 4.- |
| 5.- | 5.- | 5.- | 5.- | 5.- |
| 6.- | 6.- | 6.- | 6.- | 6.- |
| Nbre x 2 pts = pts | Nbre x 4 pts = pts | Nbre x 2 pts = pts | Nbre x 4 pts = pts | Nbre x 6 pts = pts |
| | | | | TOTAL POINTS = Pts |

Saisir le N° national

3.- ESPOIRS saison en cours

| NOM & PRENOM | Année Naissance | Lieu du pôle |
|--------------|-----------------|---------------------------|
| 1.- | | |
| 2.- | | |
| 3.- | | |
| 4.- | | |
| 5.- | | |
| 6.- | | |
| Nbre x 2 Pts | | TOTAL POINTS = Pts |

Saisir le N° national

4.- JOUEUR (EUSE) ayant intégré le haut niveau les 3 dernières saisons

Joueur(euse) ayant intégré la première fois un Centre de formation (Aspirant – Stagiaire) ou Club Pro ou CFBB

Déclaration unique non cumulative (Un NOM – Structure – Saison). Un(e) muté(e) compte pour le club quitté

| NOM & PRENOM | Année Naissance | Club- Niveau – Année Intégration |
|--------------|-----------------|----------------------------------|
| 1.- | | |
| 2.- | | |
| 3.- | | |
| 4.- | | |
| 5.- | | |
| 6.- | | |
| Nbre x 2 Pts | | TOTAL POINTS = Pts |

Saisir le N° national

5.- ECOLE ARBITRAGE

Présence dans le club d'une école d'arbitrage (NON = 0 pt - OUI = 5 pts)

TOTAL POINTS = Pts

6.- FORMATION de DIRIGEANTS

2 dirigeant(s) participant aux actions de formations autres que celles des entraîneurs (OTM – Arbitres en formations) organisées par toute structure reconnue par la FFBB ou figurant en qualité de membre(s) dans le comité directeur du comité, de la ligue ou FFBB (NON = 0 pt - OUI = 5 pts pour 2 dirigeants)

| NOM PRENOM | Libellé de la participation | |
|------------|-----------------------------|--------------------|
| 1.- | 1.- | TOTAL POINTS = Pts |
| 2.- | 2.- | |

7.- Emploi(s) dans le club

Emploi(s) à Plein Temps (PT) (ou 2 mi-temps)(10 pts) – Emploi(s) à Mi-Temps MT(5 pts) (Joindre attestation Président)

| NOM PRENOM | Libellé de l'emploi | Nature | |
|------------|---------------------|---|--------------------|
| 1.- | 1.- | PT <input type="checkbox"/> MT <input type="checkbox"/> | TOTAL POINTS = Pts |
| 2.- | 2.- | PT <input type="checkbox"/> MT <input type="checkbox"/> | |

8.- Entraîneurs en formation hors recyclages (saison n-1)

2 points par entraîneurs

| NOM & PRENOM | Titre de la formation | Lieu de la formation | |
|--------------|-----------------------|----------------------|--------------------|
| 1.- | | | TOTAL POINTS = Pts |
| 2.- | | | |
| 3.- | | | |
| 4.- | | | |
| 5.- | | | |
| 6.- | | | |
| Nbre x 2 Pts | | | |

9.- ACTIONS spécifiques dans développement de la FORMATION

Convention de partenariat avec une école (CRT), un collège ou lycée (NON = 0 pt - OUI = 3 pts)

Club ayant le label Ecole Française de Minibasket (NON = 0 pt - OUI = 3 pts)

Autres : (NON = 0 pt - OUI = 3 pts)

TOTAL POINTS = Pts

10.- SUIVI MEDICAL

Nom du Médecin Adresse : CP Ville :

Téléphone : Suivi médical :

(NON = 0 pt - OUI = 3 pts)

TOTAL POINTS Pts

Ne rien inscrire dans les cases. Le récapitulatif est automatique

RECAPITULATIF DES POINTS TOTAL – CLASSEMENT - DECISION

| INDICATEURS | TOTAL POINTS |
|--|--------------|
| 1.- Niveau de pratique des équipes de jeunes | Pts |
| 2.- Sélection, détection saison précédente | Pts |
| 3.- Espoirs saison en cours | Pts |
| 4.- Joueur-euse ayant intégré le haut niveau | Pts |
| 5.- Ecole d'arbitrage | Pts |
| 6.- Formation dirigeants | Pts |
| 7.- Emploi(s) dans le club | Pts |
| 8.- Entraîneurs en formation | Pts |
| 9.- Actions spécifiques dans le développement de la formation | Pts |
| 10.- Suivi Médical | Pts |
| TOTAL POINTS | Pts |
| CLASSEMENT NATIONAL | / |
| DECISION | |
| <input type="checkbox"/> Total = > 70 points LABEL ELITE | |
| <input type="checkbox"/> Total = > 55 points LABEL ESPOIR | |

ATTENTION : Le label ne peut être proposé au comité, ligue et à la FFBB sans les pièces justificatives à joindre.

| | | |
|--|---------------------------------------|------------------------|
| Validation Président Comité (1) | Validation Président Ligue (1) | Validation FFBB |
|--|---------------------------------------|------------------------|

(1) Signature électronique